



Laboratoire d'analyses médicales

Par **orbisdeignis**, le **28/06/2011** à **06:19**

Bonjour tout le monde

J'aurais besoin d'un petit renseignement.

Mon épouse a travaillé comme technicienne dans le laboratoire d'analyses médicales de mon village.

En 2005, elle a assigné son ex-patron aux prud'hommes pour rupture abusive de contrat et a gagné.

Ce matin, elle avait un bilan sanguin à réaliser et nous apprenons par l'infirmière venue chez nous pour effectuer la prise de sang que le "brave" homme refuse de traiter ses examens.

En a-t-il vraiment le droit ? Si non, y a-t-il des recours possibles et à qui faire appel ?

Merci beaucoup

Bonne journée!